



## EXPOSITION

## A Genève, des élèves scrutent leurs peurs

La peur du noir, la peur du loup, la peur ressentie lors d'un accident... Tour à tour émotion individuelle et sentiment collectif, provoquée par un danger tantôt réel, tantôt imaginaire, la peur est un état connu. Répondant à un appel à projets lancé par l'université de Genève, des élèves de classes genevoises du primaire au secondaire II ont, sous la conduite de leurs enseignant-es en arts visuels, exploré et analysé leurs propres peurs, avant de leur donner corps au travers d'objets individuels ou collectifs. En faisant pour cela appel des techniques aussi variées

que la couture, le dessin, le graphisme, la peinture, le collage ou le papier mâché. L'ensemble de ces productions ont été regroupées sous la forme d'une exposition, «La peur vue par des élèves genevois-es». Initialement programmée en avril 2020 dans le cadre du Festival Histoire et Cité, l'expo, désormais installée depuis le 1<sup>er</sup> mars à Uni Carl Vogt, a jusqu'au 30 avril pour trouver son public. CO

Lu. à ve., 7h30 à 19h, jusqu'au 30 avril. Salle d'exposition de l'UNIGE, Uni Carl Vogt, 66 bd Carl-Vogt, Genève. Entrée libre.

## AUJOURD'HUI, HIER, DEMAIN

## Stigmatiser, exclure, renforcer la domination

Hasards du calendrier ou reflets d'un climat particulièrement nauséabond commun aux deux pays, la France et la Suisse sont actuellement le théâtre de nouvelles offensives visant à stigmatiser la population musulmane et à restreindre ses libertés. Que ce soit l'initiative «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage» ou, en France, la loi «confortant le respect des principes de la République» adoptée par l'Assemblée nationale et la requête de la ministre de l'Éducation supérieure d'enquêter sur «l'islamo-gauchisme» dans la recherche, ces textes participent d'une même logique d'exclusion.

Il s'agit bien de considérer la population musulmane comme un groupe social spécifique qui ne partagerait pas les «valeurs» de «l'Occident» et donc représenterait une menace. L'exclusion est fondée, d'une part, sur une prétendue appartenance religieuse et, d'autre part, sur l'idée que certains principes seraient partagés par le reste de la population.

En fait, ces États ont toujours été source d'exclusion pour une partie des habitant-es. L'État fédéral helvétique peine à intégrer les catholiques et regarde avec méfiance l'Église de Rome pendant toute la deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle. La III<sup>e</sup> République fondée en 1871 n'est guère plus clément vis-à-vis de l'Église catholique et des congrégations religieuses, dont certaines sont supprimées à la même époque. Dans ces deux pays, la population juive est aussi considérée comme suspecte. En Suisse, elle n'obtient la liberté d'établissement qu'en 1866 et la liberté de culte en 1874. En



ALIX HEINIGER\*

France, l'affaire dite «Dreyfus» est l'occasion pour un antisémitisme latent de s'exprimer haut et fort au tournant du siècle. D'autres groupes sociaux, les femmes et les étrangers/ères, sont aussi exclus de la participation aux institutions politiques.

Depuis quelques décennies, des recherches déconstruisent la vision d'une neutralité des institutions publiques. Dès les années 1970, les *critical legal studies* et notamment les travaux de Catharine MacKinnon ont bien montré que l'État et le droit ne sont pas neutres et qu'ils reflètent un point de vue ontologiquement masculin dominant (ils regardent le monde avec les yeux des hommes blancs hétérosexuels). Cet ordre social, qui n'a rien de naturel, a pour conséquence de légitimer la domination d'un groupe sur les autres tout en rendant invisible la manière dont les institutions maintiennent et reproduisent ce pouvoir. Les discours sur la neutralité de la justice, par exemple, dissimulent en fait des relations de pouvoir que l'on retrouve dans les mécanismes de la procédure, comme l'administration de la preuve ou le poids de la réputation des parties dans la crédibilité accordée à leur parole. La coercition est ainsi légitimée et rendue neutre puisqu'elle n'apparaît plus comme la défense d'un groupe social dominant. La loi agit comme un miroir inversé en invalidant les discriminations de la société qui deviennent des non-discriminations au regard du droit.

C'est cette dynamique qui se poursuit aujourd'hui. Si la loi «confortant le respect des principes de la République» entre en vigueur,

elle sera la source de nouvelles discriminations pour un groupe qu'elle a contribué à présenter comme une menace. Elle portera atteinte à la participation démocratique parce qu'elle vise notamment les associations qui jouent un rôle fondamental dans les débats publics en faisant entendre la voix des dominé-es. Elle permettra de les interdire, ce qui revient à bâillonner celles et ceux qui s'y organisent. Le fait que la recherche scientifique française soit la cible au même moment d'une remise en cause par la ministre de l'Éducation supérieure n'est pas anodin, puisque cela réduit la possibilité de tenir un discours critique sur le monde social et sur les conséquences des lois sur ce dernier.

En Suisse, les effets de l'initiative «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage» se font déjà sentir. Le débat s'est insidieusement centré sur la question de la contrainte exercée sur les femmes musulmanes. Elles apparaissent ainsi comme un groupe à part sur lequel la domination masculine s'exercerait davantage, alors qu'à aucun moment les éléments sur lesquels est fondé ce constat n'ont été explicités. Les termes du débat sont posés et les interventions favorables ou défavorables à l'initiative ne font que répondre à la question: quelle alternative est plus coercitive pour les femmes musulmanes? Il n'est pas question de questionner l'hétérogénéité des situations des personnes qui peuvent s'identifier en tant que femmes musulmanes ou même de comparer cette diversité avec ce que vivent les autres femmes ou même avec d'autres individus.

\* Historienne.

## AGORA

## La culture est un bien essentiel

**Genève** ► Thierry Apothéloz dresse un constat des impacts socio-économiques de la crise sanitaire dans le secteur culturel. Pour le ministre cantonal de la Culture, il s'agit à présent de «bâtir un modèle résilient» et mieux protéger le statut des artistes.

THIERRY APOTHÉLOZ\*

A l'heure où on débat et discute de la meilleure manière de soutenir notre économie, on tend à oublier que la culture crée, elle aussi, de la valeur et de l'emploi. L'économie culturelle et créative représente plus de 20 000 postes à Genève, soit un peu plus de 6% du total cantonal. Et il faut rappeler que, à l'instar d'autres domaines, la culture compte un nombre important de travailleuses et de travailleurs précaires.

Dans ces branches, le salaire est systématiquement inférieur au salaire médian cantonal. Les actrices et acteurs de la culture sacrifient bien souvent leur confort financier pour créer notre champ culturel collectif et vivre de leur passion. Si Genève est connue à travers le monde dans des domaines aussi divers que la danse, le théâtre ou les arts lyriques, c'est à elles et eux que nous le devons. L'offre culturelle genevoise constitue sans aucun doute l'un de nos atouts dans ce monde compétitif, où le positionnement de chaque ville se mesure à plusieurs critères dont celui de l'avant-garde culturelle.

Afin de soutenir ces filières dévastées par la crise, près de 20 millions de francs ont permis d'amoindrir les effets des mesures sanitaires durant l'année 2020 et le canton dispose pour 2021 de 22 millions de francs supplémentaires. Depuis le début de la pandémie, nous n'avons eu de cesse de trouver des solutions pour celles et ceux qui ont été oublié-e-s par des mesures fédérales perfectibles, malgré un contexte cantonal financier tendu. Je remettrai l'ouvrage sur le métier tant et aussi longtemps que cela sera nécessaire. De même que nous ne pouvons pas vivre sans culture, la culture existe par notre présence et notre soutien.

De cette crise et de ces constats, se pose enfin une question cruciale. Que mettrons-nous en œuvre après? A l'image des artistes qui ont fait preuve d'une résilience et d'un volontarisme inouï, nous nous devons d'imaginer à nouveau notre rapport à la culture, de nous transformer. Les fameux projets de transformation justement, soutenus par des aides de 300 000 francs maximum dispensées à raison d'un franc du canton pour chaque franc versé par la Confédération, doivent donner un nouvel élan, non seulement aux entreprises culturelles, mais aussi au public. En résumé, bâtir un modèle résilient. Les projets les plus avancés commencent à éclore.

Au-delà de la crise, nous nous devons de solutionner l'épineuse question du statut des artistes, pour davantage de protection. De repenser les notions de création, de diffusion et de recherche pour plus de cohérence. De construire des mécanismes de rémunération plus justes, pour plus de dignité, et de soutenir équitablement les différents domaines, pour plus de cohésion. De mieux valoriser enfin le rôle des femmes dans le domaine de la culture, pour plus d'égalité.

Ces questions trouveront réponse dans les priorités culturelles cantonales que nous coconstruirons avec les milieux culturels en 2021. A l'image de la création, c'est le bon moment de trouver des solutions innovantes, inattendues, rassurantes, afin que notre canton puisse s'enrichir des enseignements de cette crise. La population genevoise le sait bien, elle qui a accepté l'IN167 à plus de 83%: la culture est un bien essentiel.

\* Conseiller d'État chargé du Département de la cohésion sociale.

## RECTIF'

L'article «Une arrogance occidentale mortifère?» (Contrechamp du 1<sup>er</sup> mars) a vu son contenu modifié, laissant apparaître par erreur qu'un confinement court et un redémarrage rapide de l'économie relevaient d'une mauvaise stratégie de gestion pandémique. Les propos exacts de l'auteur sont: «Les gouvernements occidentaux étaient en compétition (...) pour sauver les économies nationales en retardant au maximum l'introduction de restrictions. De façon ironique, si l'objectif est un confinement court et un redémarrage rapide de l'économie, le report des mesures à appliquer est la pire des stratégies.» Avec nos excuses. CO